



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**BCEP**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**SG/SRH/SDDPRS/2020-739**  
**27/11/2020**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2021

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2020-672 du 03/11/2020 : Concours externes, internes et 3ème concours de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2021).

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Concours externes, internes et 3ème concours de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2021).

#### **Destinataires d'exécution**

Administration centrale  
 DRAAF – DAAF – DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP  
 Directions régionales des affaires maritimes  
 Établissements publics et privés d'enseignement agricole  
 Lycées professionnels maritimes et aquacoles  
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime - MTE  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF - INRAE - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

**Résumé :** Modifications de l'annexe 1 PROGRAMMES de la note de service SG/SRH/SDDPRS/ N2020-672 du 03/11/2020 pour les sections Lettres-histoire, Technologies informatiques et multimédia et Education socioculturelle.

Contacts pour toutes questions sur ces concours :

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par :

Christine DUVAL christine.duval@agriculture.gouv.fr

01 49 55 53 99

Éric ICHECK eric.ichек@agriculture.gouv.fr

01 49 55 55 72

Pascale FAURE pascale.faure@agriculture.gouv.fr

01 49 55 45 25

**Textes de référence :-** Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 29 octobre 2020 autorisant au titre de 2021 l'ouverture des concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 29 octobre 2020 autorisant au titre de 2021 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-672 du 03/11/2020 relative aux concours externes, internes et 3<sup>ème</sup> concours de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2021) est modifiée comme suit :

L'annexe 1 PROGRAMMES ci-jointe pour les sections :

- LETTRES-HISTOIRE,
- TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET MULTIMEDIA,
- EDUCATION SOCIOCULTURELLE,

**annule et remplace** l'annexe 1 PROGRAMMES de la note de service précitée.

La sous-directrice  
du développement professionnel  
et des relations sociales

Stéphanie FRUGÈRE

**PROGRAMMES****SECTION LETTRES-HISTOIRE****A – Lettres**I – Programmes et niveaux de référence

- Programmes de français des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole
- Baccalauréat professionnel agricole : modules EG1 et MG1

II – Connaissances disciplinaires

- Genres littéraires
- Histoire littéraire
- Histoire des idées et des formes
- Questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres

III – Liste des thèmes

- Textes littéraires du XVIe au XXIe siècle
- Analyse linguistique : orthographe, lexicologie, morphologie, syntaxe, sémantique
- Analyse stylistique : formes et enjeux, genres et registres

**B – Histoire**I - Programmes et niveau de référence.

- Programmes d'histoire géographie des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole.
- Baccalauréat professionnel agricole : modules EG1 et MG1.

II - Connaissances disciplinaires.

- 1 - Histoire : histoire moderne et histoire contemporaine.
- 2 - Géographie : géographie thématique et géographie des territoires.

III – Liste des thèmes**Histoire :**

- Acteurs/actrices et témoins de leur temps, dans le cadre thématique et chronologique des programmes d'histoire du lycée professionnel.
- Être républicain en France de 1870 à nos jours.

**Géographie :**

- Les espaces ruraux en France
- La France : aménager les territoires (territoires de la métropole et ultramarins).

**SECTION TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET MULTIMEDIA**• I – Programmes et niveaux de référence

- 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole : enseignement disciplinaire technologies de l'informatique et du multimédia (TIM),
- 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole : enseignement disciplinaire technologies de l'informatique et du multimédia (TIM),

- CAP agricole - tronc commun : module général MG1 objectif 2.2 technologies de l'informatique et du multimédia,
- CAP agricole SAPVER : module professionnel MP2 objectif 4 technologies de l'informatique et du multimédia,
- Seconde professionnelle : module EG4, objectif 3 technologies de l'informatique et multimédia,
- Baccalauréat professionnel – tronc commun – module général MG4 objectif 4 technologies de l'informatique et du multimédia,
- Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) – module professionnel - MP4 objectifs 1, 2, 3 et 4 technologies de l'informatique et du multimédia,
- Seconde Générale et technologique programme d'enseignement en Sciences numériques et technologie (SNT)
- Baccalauréat technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV), module C4 objectif 1 technologies de l'informatique et du multimédia,
- Baccalauréat technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV), activité pluridisciplinaire N°5 Pratiques sociales et professionnelles du numérique »
- Instructions et cadrage des enseignements facultatifs proposés dans les établissements d'enseignement agricole définis par la **Note de service DGER/SDPFE/2017-748 en date du 19/09/2017**, enseignement facultatif pratiques sociales et culturelles : Technologies de l'informatique et du multimédia (pages 11 et 12).
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) – tronc commun – module M42 technologies de l'informatique et du multimédia,
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Développement et Animation des Territoires Ruraux » (DATR) - modules professionnels - M53 objectifs 2.3 et 2.4 et M58 objectifs 1.4, 2.1, 2.2 et 2.3,
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Aménagements Paysagers » (AP) – modules professionnels - M53 objectifs 1.1 et 1.2 et M55 objectifs 2.2, 3.2, 4.1 et 5.1,
- Connaissance du Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et du dispositif Pix,
- Connaissance des modalités d'évaluation des capacités en technologies de l'informatique et du multimédia. (voir les référentiels de certification et les notes de cadrage des évaluations : contrôle certificatif en cours de formation - CCF -).

Il est recommandé de consulter les référentiels et les documents d'accompagnement <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>.

Il est également souhaitable de consulter le référentiel professionnel du professeur de technologies informatiques et multimédia. (note de service du 3 mai 2002 DGER/SDACE/N2002-2048). <https://chlorofil.fr/syteme-educatif-agricole/emplois/ensgt-educ/metiers>

## II – Connaissances disciplinaires

- Systèmes d'information y compris systèmes d'information géographique
- Architecture matérielle et logicielle des systèmes informatiques,
- Réseaux et systèmes de communication : architecture, conception, administration, évolution,
- Sécurité des réseaux et des systèmes d'information,
- Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) et référentiels connexes
- Services et usages de l'Internet,
- Gestion de projets de systèmes d'information,
- Développement d'applications informatiques et génie logiciel,
- Analyse et conception de systèmes,
- Maquettage d'applications, algorithmique et programmation,
- Publication multimédia sur le Web.
- Réseaux sociaux, e-CRM
- Handi-accessibilité numérique

## III – Liste des thèmes

- Les organisations et dispositifs nécessaires au développement du numérique éducatif et pédagogique,
- Les composantes des systèmes d'information d'un établissement d'enseignement (infrastructures et données numériques - Big Data - applications informatiques),
- La responsabilité de l'enseignant de TIM et de l'ensemble de l'équipe éducative,
- Les usages des ENT (environnements numériques de travail) et du cahier de textes numérique,
- Les usages des LMS dans l'enseignement (des CLOM ou MOOC -cours libres ouverts et massifs- aux formations hybrides et à distance, de la différenciation pédagogique à l'individualisation de la formation),
- Les pratiques collaboratives,
- La formation à un usage responsable de l'Internet, les réseaux sociaux numériques et la présence numérique,
- La certification des compétences informatiques et Internet, (Pix...)
- Les logiciels bureautiques (traitement de texte, tableur, PAO, PréAO), bases de données, images numériques,
- La géomatique (géolocalisation, système d'information géographique),

- La place des technologies numériques dans le monde du travail en particulier dans le monde agricole et rural,
- Les enjeux sociétaux du développement du numérique.
- Les objets connectés, les objets intelligents, les robots, les drones et leurs applications notamment agricoles et rurales.
- La sécurité informatique appliquée à l'enseignement.

Il est souhaitable de consulter le site NUMEA <https://chlorofil.fr/numerique>, le site Péd@goTICEA <https://chlorofil.fr/diplomes/pedagogie/numerique/pedagoticea>, le site ACOUSTICE <https://acoustice.educagri.fr/>, le site POLLEN <https://pollen.chlorofil.fr/>, le portail des Délégués Régionaux aux Technologies de l'Information et de la Communication DRTIC <https://drtic.educagri.fr/>, et le site EDUTER-CNERTA : <https://eduter.fr/eduter-cnerta/>.

Par ailleurs, Il est aussi souhaitable de consulter le site <https://eduscol.education.fr> et sa partie consacrée au développement du numérique pédagogique et le site <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr>.

Le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr> et notamment ses apports sur le RGPD (le règlement général de protection des données) <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees> et son site dédié à l'éducation <https://www.educnum.fr/> sont aussi à consulter.

## **SECTION EDUCATION SOCIOCULTURELLE**

### I – Programmes et niveaux de référence

-

- 4<sup>ème</sup> et troisième de l'enseignement agricole

- Cap agricole – Module d'Enseignement Général MG1

- Seconde professionnelle – Module EG1

- Baccalauréats professionnels – Tronc commun, module MG1

- Brevet de technicien supérieur agricole - Tronc commun, module M22

- Enseignements optionnels et facultatifs et unité facultative Engagement citoyen

L'appropriation des documents d'accompagnement des référentiels de formation est fortement recommandée

### Ibis – Programmes et niveaux de référence (accessoirement)

- Baccalauréat technologique STAV – Enseignement commun, module C5, enseignement de spécialité module S2.

Enseignement optionnels AET et EATDD du cycle général

### II – Connaissances disciplinaires

#### 1 - Art et Culture

- Courants artistiques (post 1945) et nouvelles formes d'expressions

- Place et fonction de l'art et de l'artiste dans la société

- Politiques, acteurs et moyens de l'action culturelle

- Identités et pratiques culturelles, y compris numériques

#### 2 - Éducation et société

- Enjeux éducatifs et citoyenneté

- Théories éducatives et pédagogiques

- Fondements de l'éducation populaire et de l'école nouvelle

### 3 – Médias et information

- Enjeux citoyens de l'information

- Elaboration et traitement de l'information

- Place et rôle des images dans les médias

### 4 – Communication humaine et animation

- Communication interpersonnelle, théories et techniques

- Enjeux sociaux et professionnels de la communication

- Animation socioculturelle

### III – Liste des thèmes

Epreuve 1 écrite d'admissibilité (Culture disciplinaire)

Il s'agit d'une composition qui s'appuie sur le programme de référence (cf. II- Connaissances disciplinaires). Le thème général est : « Culture et société ».

Epreuve 2 écrite d'admissibilité (Etude de thème)

Le thème retenu pour la session 2021 est : « Langage(s) »

*Précisions sur l'épreuve 2 écrite d'admissibilité (Etude de thème) :*

A partir du thème de l'épreuve et des propositions et contraintes du sujet le candidat doit présenter le déroulement d'un projet à visée d'éducation artistique dans un domaine d'expression de son choix. Ce projet peut mobiliser du temps d'animation (cf. Référentiel professionnel des professeurs d'Education Socioculturelle).

Le choix du projet et de la démarche d'éducation artistique et pédagogique doivent être réalisable dans le cadre d'un établissement d'enseignement agricole. Toute référence à des personnes, structures, institutions identifiables est à proscrire.

Le projet doit permettre au groupe d'élèves, pas nécessairement une classe entière, d'engager un travail d'appropriation culturelle et artistique. Le candidat explicite toutes les étapes de sa mise en œuvre, ainsi que sa propre contribution dans les apports culturels et artistiques.

Pour faciliter la rédaction du dispositif élaboré, il est possible de s'appuyer sur le plan suivant :

- Titre incitatif du projet et présentation synthétique,
- Eléments du contexte (public visé, lieu, contraintes et ressources,...) dans lequel le projet est envisagé,
- Objectifs socioculturels et d'éducation artistique recherchés,
- Cadre pédagogique du projet (module prescrit dans les référentiels, ateliers sur le temps d'animation, enseignement facultatif ou optionnel, lien entre ces espaces). Ce cadre pourra être en partie imposé par le sujet,
- Ressources mobilisées (volume horaire d'animation et de cours, partenaires, moyens matériels, montage financier, autres...),
- Implication personnelle : le candidat doit valoriser ici ses capacités à conduire lui-même, au moins dans une phase, des activités d'expression artistique. Il précise les méthodes pédagogiques qu'il compte utiliser et les notions mobilisées.

Il n'est pas utile de présenter le thème retenu dans la copie.



- Références et éléments de bibliographie indicative (non prescriptive et non limitative)

<http://www.chlorofil.fr/> : textes réglementaires, référentiels, et documents

d'accompagnement

- Arrêté du 13 juillet 2016, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole
- Circulaire DGER/SDEPC/C2006-2002 du 21 mars 2006, référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle et conditions d'exercice de ses activités
- Circulaire DGER/SDEPC/C2003-2001 du 21 janvier 2003, mise en place des ALESA dans les établissements publics agricoles
- Note de service DGER/SDPFE/2019-461 du 18 juin 2019, instructions relatives aux enseignements facultatifs/optionnels et unités facultatives proposés dans les établissements de l'enseignement technique agricole

Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002 du 08 janvier 2007, modalités de mise en œuvre des orientations générales sur la politique globale de vie scolaire

- -----  
-----

- Education populaire, une utopie d'avenir, équipe de Cassandre/Hors Champs à partir des enquêtes réalisées par Franck Lepage, Les Liens qui Libèrent, 2016
- Au fil de l'éducation Socioculturelle, 1971-2008, Jean-Pierre Menu, l'Harmattan, 2008
- La mémoire apaisée, Jean-François Chosson, l'Harmattan, 2002
- Les acteurs de l'éducation nouvelle au XX<sup>e</sup> siècle, itinéraires et connexions, Xavier Riondet, Presses universitaires de Grenoble, 2018
- La culture au cœur des apprentissages, Thierry Delavet et Marie-Françoise Olivier, ESF, 2014
- Les médias, Francis Balle, Que sais-je, 2017
- La communication, des relations interpersonnelles aux réseaux sociaux, Jean-François Dortier, Sciences Humaines, 2016
- Palo Alto à l'école, Michel Vidal et Teresa Garcia-Rivera, Sup Agro Florac, 2013
- Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?, Françoise Benhamou, La documentation Française, 2015
- L'éducation artistique et culturelle, mythes et malentendus, Anne Barrère, Nathalie Montoyan l'Harmattan, 2019
- L'innovation pédagogique, mythes et réalités, André Tricot, Retz, 2017
- Pratiques de coopération en classe, rendre les élèves autonomes, responsables et solidaires, Christian Staquet, Chronique Sociale, 2019
- L'apprentissage collaboratif, plus qu'une méthode collective ?, Alain Baudrit, De Boeck Université, 2007
- Construire des situations pour apprendre, vers une pédagogie de l'étayage, Laurent Lescouarch, ESF, 2018
- L'évaluation levier pour l'enseignement et la formation, Anne JORRO, Nathalie DROYER, De Boeck supérieur, 2019
- Etudes du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles (DEPS) - Magazine Sciences Humaines et revue le Journal de l'Animation <https://www.cleml.fr>  
<http://www.cemea.asso.fr/> <http://escales.enfa.fr/>, site ressource à destination des

enseignants d'ESC <http://education-socioculturelle.ensfea.fr/>, site grand public sur l'ESC avec la revue Champs culturels

## **Section : Sciences économiques et sociales, et gestion**

### **Option A : Sciences économiques et gestion de l'entreprise**

I- Champs disciplinaires en lien avec l'option :

- Économie et gestion d'entreprise,
- Économie générale,
- Économie rurale,
- Économie des filières,
- Politique agricole,
- Économie et droit de l'environnement,
- Droit rural, droit des sociétés et droit du travail.

II - Programmes et niveaux de référence

- **Seconde générale et technologique**, programme de Sciences Économiques et Sociales(SES) ;

- **Baccalauréat technologique** Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) : modules S2 : Territoires et sociétés et S4 : Territoires et technologie, sciences économiques sociales et de gestion

- **Baccalauréat général**, partie SESG de l'enseignement optionnel Agronomie-Economie-Territoires

- **Baccalauréats professionnels** :

- Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole : modules<sup>1</sup> MP1, MP2 et MP3 ;
- Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique : modules MP1, MP2 et MP3 ;
- Conduite et Gestion d'une Entreprise du secteur Canin et Félin : modules MP1, MP2 et MP3 ;

- Aménagements Paysagers : modules MP1, MP2 ;

- Productions Aquacoles modules MP1, MP2 et MP3 ;

- Conduite de Productions Horticoles : modules MP1, MP2, MP4 sciences économiques sociales et de gestion;

- Gestion des Milieux Naturels et de la Faune : modules MP1, MP2 et MP3 ;

- Forêt : modules MP1, MP2 et MP3 ;

- Agroéquipement : modules MP1 et MP5 ;

- Services aux Personnes et aux Territoires : modules MP2 et MP6 ;

- Technicien Conseil Vente (produits de jardin, alimentation, animalerie) : modules MP3 ;

- Laboratoire Contrôle Qualité : module MP1 ;

- Technicien en expérimentation animale : modules MP1 et MP2 ;

- Bio-industries de transformation<sup>2</sup> : enseignement de gestion.

- **Brevets de technicien supérieur agricole** :

- module commun M21, Organisation économique, sociale et juridique ;

- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole : modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 ;

- Agronomie, productions végétales : modules M51 et M52 ;

- Productions Animales : modules M51 et M52 ;

---

1 Pour les modules des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole et des BTSA : enseignement de SESG-GE de ces modules

2 Baccalauréat de l'Education Nationale mis en œuvre dans certains établissements agricoles

- Technico-commercial : module M52 ;

- Génie des équipements agricoles : module M51 ;

- Développement de l'agriculture des régions chaudes:modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 ;

- Production Horticole : modules M51, M52 et M57 ;
- Aquaculture : modules M56 et M57 ;
- Viticulture-œnologie : modules M51 et M52 ;
- Développement, animation des territoires ruraux : modules M52, M53, M54, M55 et M57 ;
- Gestion et maîtrise de l'eau : modules M51 et M54 ;
- Gestion forestière : modules M52 et M54 ;
- Gestion et protection de la nature : modules M52 et M55 ;
- Sciences et technologies des aliments : modules M51 et M52 ;
- Technico-commercial : module M52 ;
- Génie des équipements agricoles : module M51 ;
- Développement de l'agriculture des régions chaudes:modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 ;

### III – Liste des thèmes

- La pensée économique : les principaux concepts et les principales théories,
- Le rôle de l'État, la politique économique, la régulation,
- Le marché, l'offre et la demande,
- La production,
- Les revenus,
- La consommation,
- L'épargne,
- La monnaie,
- L'emploi et le chômage,
- Les prix, l'inflation, le pouvoir d'achat,
- Le commerce et les échanges internationaux,
- La mondialisation de l'économie,
- La croissance, le développement, la durabilité,
- Les crises économiques,
- L'impact des activités économiques sur l'environnement, les externalités,
- Les biens publics, les biens collectifs,
- L'agriculture dans la société,
- Le secteur agricole, les filières agroalimentaires, la qualité,
- Les territoires ruraux et les politiques territoriales,
- Les conflits d'usage et les territoires ruraux,
- Les politiques agricoles,
- Les politiques d'aménagement du territoire,
- Les politiques et le droit de l'environnement,
- Le droit du travail,
- Le statut juridique de l'entreprise,
- La valeur de l'entreprise,
- La comptabilité,
- Le gestion de l'entreprise,
- Les diagnostics d'entreprise, la durabilité
- L'analyse de la trésorerie,
- Les marges et les coûts,
- L'analyse financière,
- La prise de décision
- Le travail et la gestion des ressources humaines,
- L'investissement,
- La stratégie d'entreprise,
- La fiscalité de l'entreprise.

### **Section : Sciences et Techniques des Agroéquipements et des Equipements des Aménagements Hydrauliques 2020**

– option : Agroéquipements

I - Programmes et niveaux de référence

- CAPa Métiers de l'agriculture module MP2, ainsi que l'agroéquipement contenu dans les modules professionnels des CAPa Métiers de l'agriculture, Jardinier paysagiste, Travaux forestiers ;
- Baccalauréats Professionnels Agroéquipement modules MP2 à MP4, ainsi que l'agroéquipement contenu dans les modules professionnels des Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole, Productions aquacoles, Aménagements paysagers, Forêt, Conduite de productions horticoles ;
- BTSA Génie des Équipements Agricoles modules M54 à M58, ainsi que l'agroéquipement contenu dans les modules professionnels des BTSA Aménagements paysagers, Agronomie productions végétales, Aquaculture, Gestion forestière, Productions animales, Productions horticoles, Viticulture œnologie.

## II – Liste des thèmes pour la session 2021

Physique appliquée et technologie des matériels et agroéquipements :

- Analyse fonctionnelle, SADT, Bloc, ...
- Représentation : dessins, plans, schémas normalisés
- Mécanique du solide : Cinématique Dynamique
- Automatisation de commande, asservissement, régulation, technologie des capteurs
- Transmission mécanique et hydraulique
- Télédétection, géo référencement
- Électricité et électrotechnique pour les matériels

La mécanisation et l'organisation des chantiers :

- Grande culture : travail du sol
- Grande culture : récolte, transport, stockage
- Elevage : distribution des aliments et suivi du troupeau
- Elevage : traite et bâtiments
- Aménagement : gestion des espaces verts
- Maraîchage : récolte des légumes
- Sylviculture

Les outils numériques d'assistance à l'utilisation des équipements mentionnés dans le programme annuel du concours

### **Sections de l'enseignement maritime**

#### **1 – Section navigation et technique du navire**

I – Programmes et niveaux de référence

\* **Programmes des classes de référence** dans lesquelles le candidat est susceptible d'enseigner :

##### **Titres maritimes**

Certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle certificat de marin qualifié pont (arrêté du 18 août 2015),  
 - Capitaine 200, (arrêté du 20 août 2015) ;  
 - Capitaine 200 yacht, (arrêté du 20 août 2015) ;  
 - Capitaine 200 voile, (arrêté du 20 août 2015) ;  
 - Capitaine 200 pêche, (arrêté du 20 août 2015) ;  
 - Chef de quart 500 & capitaine 500, (arrêté du 30 octobre 2015) ;  
 - Chef de quart 500 yacht & capitaine 500 yacht, (arrêté du 30 octobre 2015) ;  
 - Certificat restreint d'opérateur, certificat général d'opérateur et certificat de radioélectronicien de 1<sup>ère</sup> classe (arrêté du 8 février 2016).

##### **Titres enseignement professionnel maritime**

- Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM)", (arrêté du 05 juin 2012 et annexes) + Brevet d'études professionnelles maritimes de marin de Commerce, et Brevet d'études professionnelles maritimes de pêche (certification intermédiaire)

- Mise à niveau préparation du BTSM ;
- BTS "Pêche et Gestion de l'Environnement Marin (PGEM)", (arrêté du 30 juin 2014).

**\*Programmes des épreuves du concours** : pour préparer le concours, les candidats pourront s'appuyer sur :

- Programme de la formation conduisant à la délivrance des brevets de second capitaine et de capitaine (arrêté du 18 avril 2016 et annexes).

"Les programmes ci-dessus sont disponibles sur le site <http://ucem.formationmaritime.fr/>

## II – Connaissances disciplinaires

Enseignements relevant des modules correspondant aux formations permettant la délivrance de titres maritimes tels que mentionnés ci-dessus ;

Les modules correspondent aux fonctions citées dans le paragraphe 2 de la partie A de l'annexe du code STCW tel que modifié.

1. Navigation ;
  2. Manutention et arrimage de la cargaison ;
  3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord ;
  7. radiocommunications ;
- + Modules nationaux.

## **2 – Section mécanique navale**

### I – Programmes et niveaux de référence

**\* Programmes des classes de référence** dans lesquelles le candidat est susceptible d'enseigner :

#### **Titres maritimes**

- Certificat de mécanicien, certificat de mécanicien de quart machine et certificat de marin qualifié machine (arrêté du 24 août 2015) ;
- Mécanicien 250 kW (arrêté du 17 août 2015) ;
- Mécanicien 750 kW, (arrêté du 21 août 2015) ;
- Chef mécanicien 3000 kW limité à 200 milles des côtes (arrêté du 23 décembre 2015).

#### **Titres enseignement professionnel maritime**

- Baccalauréat professionnel "Electromécanicien marine (EMM)", (arrêté du 25 juillet 2005 et annexes)
- + Brevet d'études professionnelles maritimes de mécanicien, (certification intermédiaire) ;
- Mise à niveau préparation du BTSM ;
- BTS "Maintenance des Systèmes Electro-Navals (MASEN)", (arrêté du 30 juin 2014).

**\*Programmes des épreuves du concours** : pour préparer le concours, les candidats pourront s'appuyer sur :

- Programme de la formation conduisant à la délivrance des brevets de second mécanicien et de chef mécanicien (arrêté du 19 avril 2016 et annexes).

"Les programmes ci-dessus sont disponibles sur le site <http://ucem.formationmaritime.fr/>

## II – Connaissances disciplinaires

Enseignements relevant des modules correspondant aux formations permettant la délivrance de titres maritimes tels que mentionnés ci-dessus ;

Les modules correspondent aux fonctions citées dans le paragraphe 2 de la partie A de l'annexe du code STCW tel que modifié.

3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord ;
  4. mécanique navale ;
  6. entretien et réparations ;
- + Modules nationaux.